

1. Notre vision

STOA est un fonds à impact qui vise à concilier création de valeur et développement durable. Nos projets participent à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations Unies¹. En particulier, STOA contribue à garantir un accès à des services de santé performants (ODD 3) à une éducation de qualité (ODD 4), à l'eau potable et à l'assainissement (ODD 6), à une énergie abordable et propre (ODD 7) ainsi qu'à l'innovation, l'industrie et infrastructure (ODD 9, ODD 11). Dans l'ensemble de son portefeuille, STOA soutient les emplois et la croissance économique (ODD 8) tout en agissant pour l'inclusion (ODD 10) et l'action climatique (ODD 13).

Investisseur de long terme dans des projets d'infrastructure et d'énergie utiles et performants, STOA considère que la prise en compte des questions environnementales, économiques, sociales et de gouvernance font partie intégrante d'un développement équilibré et soutenable de l'économie et de la société des pays dans lesquels nous investissons.

2. Notre mission

Véhicule d'investissement issu du rapprochement entre la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Agence Française de Développement (AFD), STOA établit des partenariats de long-terme dans des secteurs stratégiques, favorisant ainsi le développement d'économies durables et résilientes pour répondre aux besoins des populations en infrastructures essentielles sur les marchés émergents.

L'évaluation des impacts et des risques environnementaux et sociaux (E&S) est aussi importante que l'analyse de la performance financière d'une opportunité d'investissement.

¹ Les 17 objectifs de développement durable répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés, pour ne laisser personne de côté.

3. Nos valeurs

Les valeurs de STOA encadrent ses actions et celles de ses salariés :

- **Responsabilité et durabilité**
- **Agilité et ouverture d'esprit**
- **Confiance et transparence**
- **Audace et pragmatisme**

4. Nos engagements

STOA partage avec ses partenaires une même vision du progrès fondée sur la co-construction, l'esprit d'entreprendre et le développement de projets essentiels au bien-être des populations et à la croissance de leurs pays. STOA s'engage sur 3 axes :

Axe 1 : Engagement Environnemental et Social (E&S)

STOA s'engage sur des opérations comportant des risques E&S. Afin de les réduire, nous entreprenons une démarche d'analyse et de gestion E&S, intégrant les standards de performance de l'IFC (International Finance Corporation), les normes internationales de l'Organisation International du Travail (OIT), les critères de l'OCDE², les principes communs aux bailleurs européens³ ou encore les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

STOA porte une attention particulière à limiter les impacts de ses investissements sur l'environnement. Par exemple, la conservation et la gestion durable des ressources naturelles vivantes est l'objet d'une vigilance soutenue, alors que la biodiversité est menacée par le changement d'usage des terres, la surexploitation des ressources naturelles et les bouleversements climatiques. La protection des droits des populations locales, les conditions de travail des employés, le genre, l'accès des populations locales aux biens et services, font également partie de nos centres d'attention.

² Organisation de coopération et de développement économiques

³ EDFI Principles for Responsible Financing



Au-delà de la maîtrise des risques E&S, STOA accompagne ses partenaires dans l'amélioration de leurs pratiques E&S.

STOA ne finance pas des projets ayant des impacts environnementaux et sociaux jugés trop élevés, notamment en matière de biodiversité et de population déplacée.

Axe 2 : Engagement Climat

En cohérence avec la stratégie de ses actionnaires, STOA fait du climat une priorité. Notre stratégie climat repose sur trois piliers :

- L'objectif de consacrer 30 % de nos investissements à des projets à cobénéfice climat, dont les impacts sont positifs en matière d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique ;
- Le financement de projets résilients face au changement climatique ;
- La réorientation des flux financiers pour catalyser l'investissement en faveur des projets à cobénéfice climat dans les pays en développement.

STOA fonde son action sur le respect des trajectoires bas-carbone des Etats dans lesquels la société intervient et de manière plus générale sur l'agenda international en matière de lutte contre le changement climatique. Nous nous appuyons ainsi sur les outils climat de l'AFD et sur le Scénario de développement durable (SDS) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Ce cadre d'analyse permet d'écarter, dès le stade de l'instruction, les interventions jugées non cohérentes avec l'Accord de Paris.

Nous n'investissons pas, notamment, dans des projets de production d'énergie à base de charbon.

Axe 3 : une gouvernance exemplaire

L'ADN de STOA lui confère un devoir d'exemplarité sur les sujets de gouvernance, d'éthique et de conformité :

⁴ AFEP : association française des entreprises privées ; MEDEF : mouvement des entreprises de France

▪ Une gouvernance forte et responsable :

- STOA étudie et négocie ses projets de participation de sorte à obtenir le statut d'actionnaire minoritaire actif pour appuyer une gouvernance responsable ;
- Le processus décisionnel des projets de STOA obéit à des règles strictes de collégialité et d'indépendance notamment par la mise en place de seuils propres à chaque comité ;
- STOA met en place un reporting opérationnel et ESG efficace et adapté lui permettant de suivre efficacement et de façon responsable ses participations ;
- STOA a mis en place une procédure d'achats et de sélection des prestataires transparente.

▪ Un adossement à un référentiel de gouvernance éprouvé :

- Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF⁴
- Code middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites
- Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG⁵.

▪ Une éthique et une politique conformité exemplaires :

- la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques, incluant un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;

⁵ Association française de la gestion financière



- l'adoption d'un code de déontologie construit autour de 10 principes clés, tels que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, remis à chaque collaborateur et dont une version synthétique est disponible sur le site internet de STOA ;
- une tolérance zéro face aux risques de corruption et de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- l'instauration d'une stricte politique conformité (protection des données à caractère personnel, remontée des incidents et alertes, échange d'information intra-groupe, dispositif de contrôle etc.) ;
- la formation continue de 100% de son personnel aux sujets de E&S, gouvernance éthique et conformité.

L'approche STOA des questions repose essentiellement sur trois composantes : l'accessibilité, la fonctionnalité et la dimension environnementale.

En intégrant l'impact au processus de décision à tous les stades de la vie d'un projet et en interdisant d'investir dans des projets à trop faibles impacts, STOA contribue à la redirection des flux financiers vers les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

▪ **Axe 4 : un fonds à impact**

En signant les Operating Principles for Impact Management d'IFC, STOA a confirmé son positionnement en tant que fonds infrastructures à impact.

L'action de STOA s'articule autour d'une théorie du changement qui permet aux équipes de s'approprier les objectifs de développement durable. STOA se fixe des cibles d'impacts cohérentes avec son mandat et avec l'agenda international relatif au développement durable et résilient des économies émergentes. :

- Consacrer 30 % de nos investissements à des projets à cobénéfice climat ;
- Consacrer 50% de nos investissements en Afrique ;
- Financer des projets « greenfield » ;
- Fournir aux populations des infrastructures accessibles, fonctionnelles et propres.

L'évaluation de l'impact est intégrée au processus de décision et constitue un élément structurant de l'analyse au moment du screening, de la sélection et du suivi des participations.

